



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE XI  
ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ NUCLÉAIRE ET PROTECTION CIVILE  
Direction C - Sécurité nucléaire et protection civile  
XI. C. 3 - Protection civile

Bruxelles, le 14.12.1998  
D (98) P:\ad\doc\conclcedre.doc

Objet : Conclusions de la journée du CEDRE du 16 novembre 1998

Lorsque Monsieur Girin m'a demandé si je pouvais essayer de tirer les conclusions de cette journée d'information consacrée à l'indemnisation, j'ai accepté car j'étais moi-même très intéressé et concerné par ces questions. J'aurais dû être plus prudent et prendre davantage en considération la complexité de cette tâche. Cependant, les quelques minutes qui nous restent avant la fin de la réunion m'obligent à rester à un niveau assez général, ce qui me facilite quand même la tâche.

Tout au long de la journée, nous avons eu une série de présentations, lumineuses, qui ont mis en évidence un certain nombre de questions et, notamment :

- la complexité du système ;
- les différences de langue et de culture ;
- les différences de sensibilité (« how clean is clean ? ») ;
- la problématique des dommages environnementaux ;
- le fait que d'aucuns semblent considérer les modèles mathématiques comme quelque chose de diabolique ;
- les différences entre la situation en Europe et aux Etats-Unis ;

Un point très fort qui a été évoqué notamment par le représentant du FIPOL, et qu'il convient de rappeler particulièrement, est qu'il y a de **très fortes différences entre les différentes administrations d'un même pays**. En effet, ce sont les représentants des Etats membres au sein du Fonds qui sont à l'origine des positions qui sont ensuite critiquées par d'autres représentants de ces mêmes Etats membres.

Un autre point qui mérite d'être souligné a été une certaine tendance à l'autosatisfaction : d'aucuns ont eu une certaine tendance à considérer que tout était parfait et qu'il ne convenait pas de s'interroger sur le fonctionnement global du système.

En fait, pour essayer d'apporter au moins une première réponse partielle à la question qui m'a été posée par Monsieur Girin, à savoir comment procéder vers un meilleur consensus et des règlements plus rapides, je crois que nous devrions analyser le processus de prise de décision lors de pollutions importantes.

Nous avons d'un côté le secteur que d'aucuns qualifient de « oil related interest ». Dans ce secteur, on peut regrouper, en ce qui concerne les questions d'indemnisation, le FIPOL, les P&I Clubs, ainsi que l'ITOPF. Ce secteur possède une expérience fantastique acquise à l'occasion de plusieurs centaines de déversements importants, partout dans le monde. Il a acquis un professionnalisme extrême, dont il fait preuve dans tout nouvel accident.

De l'autre côté, plusieurs intervenants ont considéré que, lors d'un accident, il y a tout un système qui doit être mis en place, dans l'urgence, avec des autorités locales en général confrontées pour la première fois à ce type de situation, ainsi qu'avec des autorités nationales et régionales multiples. Le système demande des délais pour monter en puissance et pour devenir un interlocuteur à la mesure des difficultés qu'il faut affronter dans ce type de situation.

Cette différence semble être la cause d'un certain déséquilibre, lui-même à l'origine de difficultés au niveau des remboursements et donc d'une certaine frustration lors de nombreux accidents récents.

Les échanges de vues ont également fait apparaître l'importance croissante qu'il convient de donner à la notion de dommage environnemental. Des Etats commencent à se doter de législations qui prévoient des indemnisations pour ce type de dommage. Aussi, il conviendra d'entamer une réflexion et d'en débattre avec tous les acteurs concernés.

En effet, pour que ce type de dommage puisse être considéré dans le système conventionnel, un consensus devra être trouvé sur le principe et sur la manière de considérer ce type de dommage. Je suis personnellement convaincu que, peut-être lentement mais progressivement, la situation évoluera dans ce sens.

Alessandro P. BARISICH  
Chef d'unité